



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALEA/42/350
S/18928
17 juin 1987
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE
Quarante-deuxième session
Point 62 de la liste préliminaire*
ARMES CHIMIQUES ET BACTERIOLOGIQUES
(BIOLOGIQUES)

CONSEIL DE SECURITE
Quarante-deuxième année

Lettre datée du 17 juin 1987, adressée au Secrétaire général par
le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la
République islamique d'Iran auprès de l'Organisation des
Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous informer que le 14 juin 1987, les forces criminelles iraqiennes ont encore une fois, au mépris de toutes les règles du droit international et de l'indignation de la communauté internationale face à son déploiement d'armes chimiques, fait usage de façon éhontée d'obus à base chimique contre les positions iraniennes dans la zone d'opérations militaires de Husseiniyeh sur le front méridional, blessant un certain nombre de combattants iraniens.

Je vous serais très obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 62 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim,

(Signé) Mohammad Javad ZARIF

* A/42/50 et Corr.1.